RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Édition juin 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

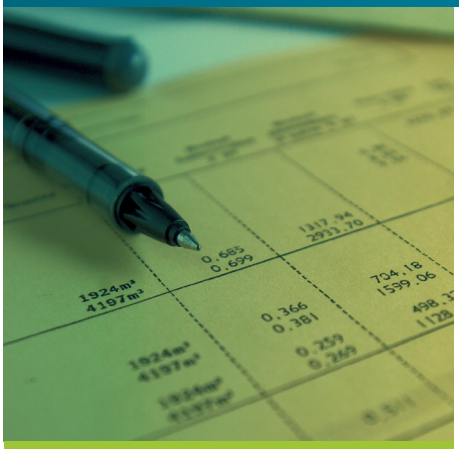

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Artois-Picardie est de **5,31 euros TTC/m³.** Pour un foyer consommant 120 m³ par an*, cela représente une dépense d'environ 468 euros par an.

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 11 % du montant de la facture d'eau ;
- les contributions aux organismes publics (Voies Navigables de France…) 0,005 € par m³ en moyenne sur le bassin ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée de 5,5% sur l'eau potable et de 10% sur l'assainissement.

* *moyenne du volume d'eau consommée par un foyer (deux adultes et deux enfants) au cours d'une année sur le bassin Artois-Picardie en 2024*

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions dont celles d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

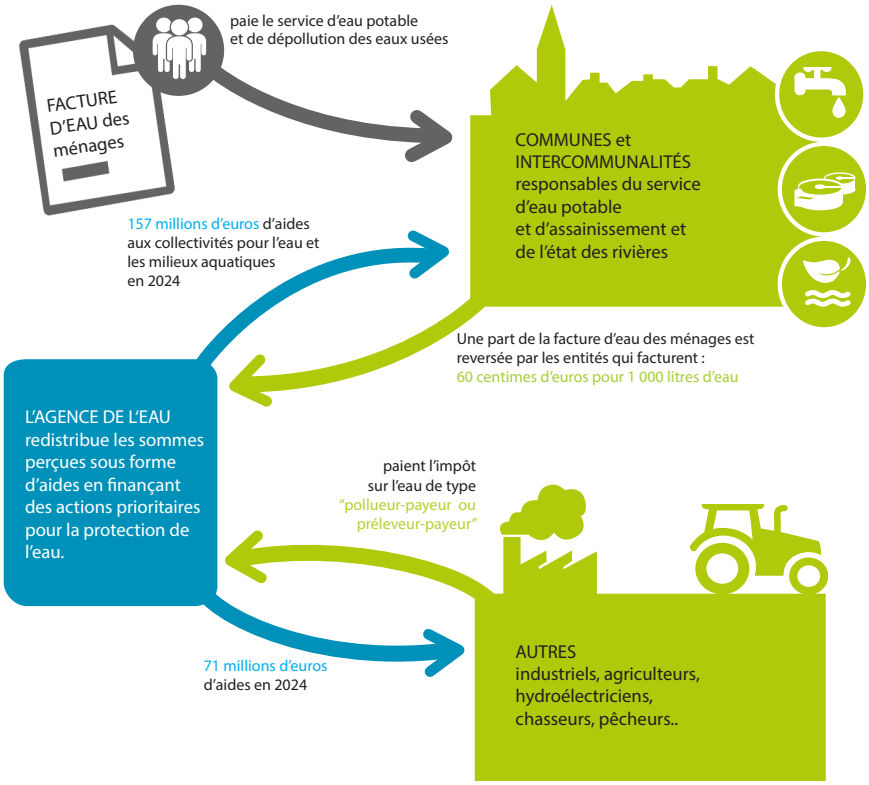

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions :** https://www.services.eau-france.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 167,63 millions d'euros dont 123,51 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source Agence de l'eau Artois-Picardie

0,30 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

6,80 € de redevance de pollution payé par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

65,27 € de redevance de pollution domestique payé par les abonnés y compris réseaux de collecte

13,58 € de redevance de pollutions diffuses payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

0,24 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs

2,00 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs

1,10 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants

2,30 € de redevance de prélèvement payé par les activités économiques

8,41 € de redevance de prélèvement payé par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?* (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source Agence de l'eau Artois-Picardie.

8,73 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle

44,41 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie

6,97 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

0,68 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable

11,96 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau

13,69 € aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

13,56 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale *(y compris contribution OFB)*

*Calcul basé sur les 256,94 millions d'aides versées en 2024, incluant les aides et la contribution OFB, mais hors dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EN 2024

L'année 2024 a une nouvelle fois été très intense en terme d'activité, avec notamment le déploiement du Plan Eau et la poursuite active du rôle de l'Agence dans l'adaptation de la politique de l'eau à la transition écologique et au dérèglement climatique. Les indicateurs annuels du Contrat d'Objectifs et de Performance suivant illustrent concrètement les bénéfices des actions de l'Agence en faveur de l'eau et de la biodiversité.

EN 2024...

SURFACES (EN M²) IMPERMEABILISEES DERACCORDEES DU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
1 930 991

POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
43,07 %

VOLUME D'EAU (EN MILLIONS DE M³) ECONOMISES OU SUBSTITUES
5,22

MONTANT (EN MILLIONS D'€) ENGAGÉ POUR DES AIDES EN FAVEUR DE PRATIQUES AGRICOLES LES PLUS FAVORABLES A L'ENVIRONNEMENT(MAEC, BIO, PSE)*
8,9

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
81,5

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS
9 488

MONTANT (EN MILLIONS D'€) ENGAGES SUR DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE
27,9

NOMBRE D'OUVRAGES SUR COURS D'EAU PRIORITAIRES (LISTE 2,) AIDES POUR RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE
22

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

VOUS AIDEZ A AGIR

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la Directive Cadre sur l'Eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en étudiant et mesurant l'évolution de la qualité de l'eau,
- en privilégiant les solutions préventives,
- en apportant un appui technique et financier aux projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs (Comité de Bassin) et en organisant la concertation locale pour assurer la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),
- en contribuant à la solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

En 2024, grâce aux redevances, près de **1 400 projets** ont été financés par l'Agence de l'eau Artois Picardie pour un montant de **228,85 millions d'euros d'aides (contre 161 millions d'euros en 2023)**. Parmi ces participations financières, 195,74 millions d'euros ont été occtoyées sous forme de subventions et 33,11 millions d'euros sous forme d'avances remboursables.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le soutien de l'Agence de l'eau Artois Picardie à la Chambre régionale d'Agriculture pour le projet Clim'EauFil a permis de définir des leviers d'adaptation au changement climatique : https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/sinformer/decouvrez-les-projets/detail-du-projet/projet-climeaufil

Un partenariat s'est conclu entre l'Agence et le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) afin de mener un programme de recherche et de développement de la gestion de la ressource en eau. L'objectif étant de pouvoir évaluer la quantité d'eau disponible sur le bassin pour tous les usages: https://www.eau-artois-picardie.fr/lagence-de-leau-et-le-brgm-sunissent-pour-la-recherche-et-le-developpement-partages-en-faveur-de-la

PLANS D'AIDES EXCEPTIONNELLES INONDATIONS

Deux plans d'aides aux inondations ont été approuvés par l'Agence de l'eau Artois Picardie. Permettant d'opérer des travaux d'urgences de réparation et des travaux structurants. Au total, ce sont 160 opérations qui ont fait l'objet d'un soutien financier de l'Agence à hauteur de 22,5 millions d'euros.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Des plaines agricoles de Picardie jusqu'à la mer du Nord, le bassin Artois-Picardie s'étend sur 20 000 km² et compte 8 000 Km de cours d'eau, 60 000 Ha de zones humides et 270 Km de côtes.

Il concerne 4,8 millions d'habitants, 2 466 communes, 5 départements et
2 districts internationaux : celui de **l'Escaut et celui de la Meuse**

Siège
AGENCE DE L'EAU

200 rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal –
BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

Mission
LITTORAL

56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203
Boulogne-sur-mer CEDEX
Tél : 03 21 30 95 75
Fax : 03 21 30 95 80

Mission
MER DU NORD

200 rue Marceline
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

Mission
PICARDIE

Cité Administrative - Bâtiment C
75 rue de la Vallée - BP 41725
80017 Amiens CEDEX 1
Tél : 03 22 91 94 88

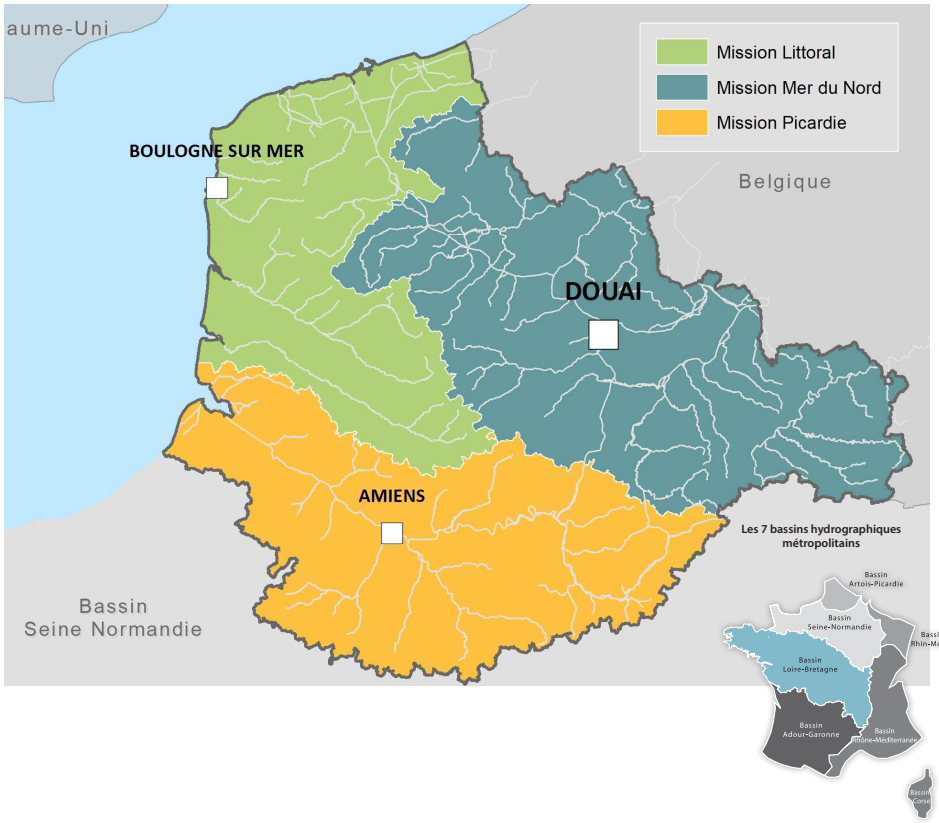

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-artois-picardie.fr
et sur le site agissonspourleau.fr

LES PROGRAMMES D'INTERVENTION 2025-2030

Les agences de l'eau disposent de moyens financiers à la hauteur des défis à relever et investissent pour préparer durablement l'avenir. 2 milliards d'euros par an, c'est le budget que mobilisent les agences de l'eau de 2025 à 2030 pour une gestion durable et équilibrée des ressources en eau en France face au défi climatique, la santé, la restauration des milieux aquatiques et la réduction des pollutions de l'eau.

C'est dans le cadre de leurs programmes pluriannuels d'intervention de 6 ans que les agences de l'eau décident des travaux et opérations qu'elles vont soutenir.

2025-2030
12e Programme d'intervention
Ensemble, préservons l'eau
pour l'avenir durable de nos territoires

Réalisation : AELB-DIC • juin 2025- Imprim'vert sur papier PEFC™

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagencesdeleau.fr